Published on *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

Article 71 - Abrogation du règlement (CE) n° 1347/2000

1. Le règlement (CE) n° 1347/2000 est abrogé à compter de la date de mise en application du présent règlement.

2. Toute référence au règlement (CE) n° 1347/2000 s'entend comme faite au présent règlement conformément à la table de correspondance figurant à l'annexe V.

MOTS CLEFS: Repeal

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:https://www.lynxlex.com/en/node/627#comment-0